



# VICTOIRE A Adrexo !



## Aucune sanction retenue contre notre collègue !

Mardi 12 décembre, une trentaine de personnes sont venues soutenir notre collègue convoqué pour un entretien préalable au licenciement pour avoir refusé de signer un avenant à son contrat, première conséquence de l'application des ordonnances Macron !

Interpellés par la CGT sur le cas de René et sur les conditions de travail, d'un autre temps, des salariés d'Adrexo, les médias (Nice Matin, France 3 et le Patriote), ont fait le déplacement pour interviewer les différentes parties.

Soutenu par ses collègues du site d'ADREXO de Contes, René était accompagné par la CGT. Tous ensemble, nous avons contraint la direction d'ADREXO à renoncer à toute sanction.

SYNDICAT DES SALARIES  
DU SECTEUR DES ACTIVITES POSTALES  
ET DES TELECOMMUNICATIONS DU 06.  
34 boulevard Jean Jaurès 06300 Nice  
Tel : 04.93.62.02.81.  
Fax : 04.93.62.38.48.  
Mail : [cgtfapt06@orange.fr](mailto:cgtfapt06@orange.fr)  
Facebook : Je lutte donc je suis  
Facebook : Mademoiselle cgt  
Instagram: Mademoiselle cgt  
Tweeter : @jeluttejesuis

Ne dites plus ...  
MAIS QUE FAIT **la cgt?**  
FAITES-LA !

